

Cachotteries entourant une relation trouble entre le Canada et la Chine en matière de virologie;

**«LE GOUVERNEMENT A L'OBLIGATION DE DÉVOILER AUX PARLEMENTAIRES  
LES DESSOUS DE CETTE NÉBULEUSE AFFAIRE...»**

- STÉPHANE BERGERON

OTTAWA, le 1<sup>er</sup> juin 2021 – Intervenant à la Chambre des communes, le 1<sup>er</sup> juin dernier, dans le cadre d'un débat portant sur une mystérieuse affaire faisant craindre de possibles brèches à la sécurité nationale du Canada et sur laquelle le gouvernement libéral tente manifestement de faire l'impasse, le député de Montarville et porte-parole du Bloc Québécois en matière d'affaires étrangères, M. Stéphane Bergeron, a rappelé avec insistance que le Parlement a préséance sur toute loi ordinaire que le gouvernement pourrait vouloir invoquer se pour soustraire à l'obligation de rendre des comptes.

«Le Comité spécial sur les relations sino-canadiennes, qui a pour but d'examiner les motifs expliquant la détérioration dramatique des relations entre le Canada et la République populaire de Chine, ainsi que les avenues à emprunter pour améliorer ces relations, a entrepris une étude sur les enjeux de sécurité entre les deux pays, portion qui s'annonçait, à première vue, relativement candide. Or, lors de la comparution de l'Agence de la Santé publique du Canada, le 22 mars dernier, nous avons constaté que son président, M. Iain Stewart, refusait obstinément de répondre aux questions des parlementaires à propos de deux chercheurs chinois ayant été congédiés du Laboratoire de microbiologie situé à Winnipeg, après qu'ils eurent transporté deux virus mortels sur un vol régulier d'*Air Canada* vers le Laboratoire de microbiologie de Wuhan, celui-là même que les autorités américaines soupçonnent d'être à l'origine de la pandémie», a expliqué M. Bergeron.

«M. Stewart invoquait des préoccupations légitimes en matière de protection des renseignements personnels, de sécurité nationale et d'enquête potentiellement criminelle. Dès lors, nous lui avons offert la possibilité de transmettre au Comité les informations demandées, mais de façon confidentielle, ce qui a aussi été refusé, et ce, en contravention du privilège parlementaire enchâssé dans la constitution canadienne, qui établit très clairement la suprématie du Parlement sur toute loi ordinaire, tel que confirmée dans une décision de l'ex-président Milliken et un jugement de la cour suprême. Dès lors, le Comité n'avait d'autre choix que de référer cette situation à la Chambre des communes pour que celle-ci prenne une décision, ce qui explique la tenue de ce débat», d'ajouter le député de Montarville.

«Cet entêtement, envers et contre tous, semble indiquer que les autorités ont pu faire preuve de désinvolture au chapitre de la sécurité nationale, ce que semblent confirmer deux articles récents du *Globe and Mail*, qui a notamment rapporté que des scientifiques effectuant leurs recherches au Canada auraient collaboré avec l'Armée populaire de libération de la Chine. Tout cela est extrêmement préoccupant...»

«Le gouvernement ne peut se défilier derrière des faux fuyants... Il doit rendre des comptes au Parlement et resserrer les mécanismes devant assurer la sécurité des recherches canadiennes, particulièrement dans des secteurs aussi sensibles que la virologie et la microbiologie, de telle sorte que celles-ci ne puissent tomber entre des mains mal intentionnées», de conclure Stéphane Bergeron.

– 30 –

**Source:** Jeanne-Lise Devaux Pelier, agente de communications  
Bureau du député Stéphane Bergeron

@ [jeanne-lise.devauxpelier.349@parl.gc.ca](mailto:jeanne-lise.devauxpelier.349@parl.gc.ca)

☎ 450 922-BLOC (2562)